

Chapelles

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1977)**

Heft 417

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1018783>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand

N° 417, 25 août 1977

Quatorzième année

Rédacteur responsable :

Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc

Abonnement

pour une année : 48 francs

Administration, rédaction :

1002 Lausanne, case 2612

1003 Lausanne, Saint-Pierre 1

Tél. 021 / 22 69 10

C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Rudolf Berner

Claude Bossy

Jean-Daniel Delley

417

Signes

L'horizon conjoncturel ne cesse de s'éclaircir. Qui aurait scrupule à se réjouir des derniers chiffres publiés, lesquels donnent en gros, le tableau suivant de l'économie helvétique sur le plan du marché de l'emploi : la tendance à l'accroissement du nombre des places vacantes signalées aux offices cantonaux de placement s'est nettement accentuée ces derniers temps, abstraction faite des fortes fluctuations saisonnières; dans la moyenne de l'année 1975, on a enregistré 2813 places vacantes, dans la moyenne de 1976, 4625, soit près de deux tiers de plus; dans la moyenne des mois de janvier à mai, le nombre des places vacantes

a été en 1975 de 2506, en 1976 de 4577 (+ 83%) et en 1977 de 5712 (+ 25% par rapport à l'année précédente); le nombre des chômeurs complets a en revanche diminué, la relation étant de dix places vacantes pour un chômeur...

Mais qui, ayant lu ou parcouru ces constats apaisants, se souvient d'une connaissance encore à la recherche d'un travail, ou prise au piège d'un emploi qui ne lui convenait pas et accepté « faute de mieux » ?

Autre signe douteux : Saint-Gall demande une augmentation de son « contingent » d'étrangers... Le textile regorgerait-il de places de travail ? En réalité ces signes montrent que si la machine économique est relancée, c'est sur les anciens rails, ceux des inégalités, régionales et individuelles.

Chapelles

« (...) Que la femme soit seule à porter la responsabilité de l'avortement alors que celle de l'homme est tout aussi engagée, est signe de péché. Aussi l'Eglise ne porte-t-elle aucune condamnation sur les femmes qui se font avorter. Ferme sur les principes, elle est pleine de compassion pour les personnes. Elle connaît bien la faiblesse humaine. Aux défaillances en ce domaine comme en tous les autres, elle répond par l'amour et le pardon. Toutefois, pour que cet amour même ne soit pas dévalué, l'Eglise ne consent pas à rabaisser les exigences de Dieu de manière à les adapter à la faiblesse humaine. Elle décriminalise les personnes qui recourent à l'avortement, mais non l'avortement en soi. Car tout ce qui tend à innocenter par principe la destruction de la vie prénatale fait oublier aux hommes qu'ils sont pécheurs et qu'ils ont besoin de la miséricorde de Dieu en Jésus-Christ. Toute atteinte à la Loi est une atteinte à l'Evangile (...) ». Au début du mois d'août, le Conseil synodal de l'Eglise évangélique du canton de Vaud faisait savoir son point de vue à propos de l'initiative pour la solution du délai.

Lundi passé était publié un « manifeste en faveur de l'initiative pour la solution du délai » dont le résumé, rédigé à l'intention de la presse avait la teneur suivante : « Après les arguments en faveur de la liberté de la maternité, le manifeste indique les exigences du respect de la vie ainsi que ses limites. Il signale le droit à la liberté de conscience. Il dénonce les prétextes invoqués pour réprimer l'avortement et montre comment la répression sert de façon inavouée et souvent inconsciente les différentes formes d'oppression ».

Toujours au début de la semaine passée, Caritas Suisse annonçait son engagement pour le « non » à l'initiative : « Nous prenons le parti du plus faible. Nous ne pensons pas au seul enfant à naître, ou à la seule femme : nous pensons aux deux ».

La petite guerre des communiqués a commencé. A chacun son langage, à chacun ses fidèles. Mais qui, hors des chapelles, s'y retrouverait à travers la condescendance des uns, la polémique des autres ? Qu'importe, on bat le rappel, on serre les rangs par le biais de l'intolérance des vocabulaires. Quitte, après s'être comptés, à appeler au dialogue...